

# **Consultations prébudgétaires : le gouvernement sert une vieille recette rétrograde et sexiste**

Mémoire déposé par la

Fédération des femmes du Québec,

le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)  
et

L'R des centres de femmes (L'R)

aux consultations prébudgétaires 2010-2011 du ministère des  
Finances intitulé « Des finances publiques saines pour protéger nos  
valeurs : le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 »

Décembre 2009

## **Introduction**

Malgré les avancées en matière de droits des femmes durant les dernières années, les femmes continuent à subir les effets conjugués des inégalités et discriminations sexistes, effets reconnus par le gouvernement du Québec dans la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. En effet, depuis son élection, le gouvernement réitère régulièrement son engagement envers l'égalité de fait, allant jusqu'à inclure l'égalité entre les femmes et les hommes comme un fondement à la justice dans le préambule de la Charte des droits et libertés de la personne pour mieux garantir ce choix de société.

Pour la Fédération des femmes du Québec (FFQ), L'R des centres de femmes (L'R) et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), cet engagement doit se traduire dans toutes les échelles de l'action gouvernementale, y compris dans les orientations budgétaires, carrefour des choix de société, car celles-ci structurent les priorités gouvernementales. Or, une analyse féministe du document déposé par le ministre des Finances confirme les craintes : en servant une vieille recette de hausse des tarifs, de réduction des dépenses et la poursuite des privatisations, le gouvernement ferait reculer la justice et le droit des femmes à l'égalité.

## **La situation des femmes dans la société**

Les femmes continuent à subir les effets négatifs de la division sexuelle du travail (payé et non payé) et d'une hiérarchisation sociale et économique de cette division. Cela se traduit par le fait que rares sont les femmes dans le premier quintile des revenus ou celles qui se trouvent dans la catégorie des possédants. Qu'il existe encore de larges écarts entre les hommes et les femmes dans de nombreux domaines clés au Québec. Que les gains moyens des femmes qui occupent un emploi sont toujours considérablement plus bas que ceux des hommes. Que les femmes représentent une fraction disproportionnée de la population ayant un faible revenu et qu'elles sont aussi beaucoup plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel. Que la majorité des femmes au travail continuent d'occuper des emplois à prédominance féminine. Que, bien qu'en moyenne les femmes de minorités visibles soient plus instruites que les autres Québécoises, elles aient beaucoup de difficultés à trouver un emploi qui leur permet d'utiliser leurs compétences. Que les femmes font plus que leur part dans les soins aux personnes (enfants, aînés-es et en perte d'autonomie). Que les femmes arrivent à leur retraite plus pauvre que leurs conjoints. Que les femmes sont les premières à être pénalisées par la hausse des tarifs qui frappent plus lourdement les ménages à revenu faible et modeste. Et que la privatisation et la réduction des services publics rendent plus difficile l'accès à ces services pour les femmes et leurs enfants et les forcent souvent à assumer elles-mêmes ces services dans la sphère domestique.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à analyser tout programme ou loi en fonction de critères différenciés selon le sexe, afin d'assurer que ces programmes ne soient pas discriminatoires envers les femmes, qu'ils n'accroissent pas les inégalités et qu'ils

contribuent à éliminer les injustices. Or ce n'est pas l'orientation qui est proposée par le ministre des Finances. Le document de consultation ne réfère même pas aux objectifs d'égalité dans les rapports sociaux entre hommes et femmes.

### **Le retour au déficit zéro d'ici 2013-14**

Dans la dernière année, le gouvernement a adopté des politiques ayant pour but de consolider l'économie et limiter les pertes d'emplois dans une période de récession. Faisant face à des pertes de revenus de plusieurs milliards de dollars et une hausse des dépenses substantielles, le gouvernement se retrouve avec des déficits budgétaires importants. Pour ne pas accroître la dette publique, le ministre des Finances nous propose d'éliminer le déficit dans un laps de temps record, en faisant appel à une vieille recette : couper et privatiser les services publics et hausser les tarifs.

Pourtant, cette recette a déjà été essayée. En 1996, le Québec a subi les effets du dogme du « déficit zéro » aux dépens de la solidarité sociale, de l'appauvrissement zéro et de la qualité des services publics. De l'avis de plusieurs, le Québec ressent encore les effets négatifs des choix gouvernementaux de l'époque. Pensons seulement à la pénurie des médecins et des infirmières et infirmiers. Il est donc étonnant de voir avec quel empressement le ministre actuel désire retrouver l'équilibre budgétaire alors que cela pourrait avoir pour résultat l'érosion de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois, la croissance des inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que l'augmentation de l'écart entre les riches et les pauvres.

Les mesures proposées de redressement des finances publiques sont pour la plupart régressives et inégalitaires. À part la lutte à l'évasion fiscale, les autres moyens mis de l'avant vont consolider les écarts entre les riches et les pauvres et conséquemment, entre les hommes et les femmes.

Après la première poursuite implacable du déficit zéro en 1996, les sommets socio-économiques et les multiples coupes dans les systèmes de santé, d'éducation et dans l'ensemble des services publics, on peut identifier les hausses de tarifs, les PPP (partenariats public-privé) et la « bonne » gouvernance comme les plus récents déploiements du néolibéralisme au Québec. De plus, la logique de la gestion comptable inspirée de l'entreprise privée, sévit même au cœur des institutions publiques.

La privatisation et ses variantes touchent plus durement les personnes les plus pauvres de la société entre autres parce qu'elle s'oppose à la redistribution de la richesse et s'accompagne d'un système fiscal qui avantage outrageusement la grande entreprise, le capital et les plus riches. Or, les femmes sont en moyenne plus pauvres, moins syndiquées et surreprésentées dans les emplois précaires et à temps partiel.

Par ailleurs, la mise en place des services publics ayant contribué à dégager les femmes de nombreuses tâches qui leur étaient traditionnellement dévolues a contribué à leur émancipation. Plus encore, les emplois de qualité offerts par le système public ont

largement été occupés par des femmes. Pour toutes ces raisons, le démantèlement des services publics atteint les femmes de plein fouet.

La FFQ, l'R le CIAFT n'acceptent pas le cadre des consultations actuelles. Le gouvernement a une crise financière à gérer en raison de son entêtement à rester dans une logique néolibérale. Il a consenti des milliards de dollars en baisses d'impôt des particuliers ces dernières années, se prive des revenus miniers et a baissé les impôts des entreprises à un tel point qu'ils sont plus bas qu'aux États-Unis. De plus, il a laissé cours à de la corruption dans l'attribution de contrats gouvernementaux, augmentant ainsi le coût des travaux publics. À la place d'instaurer enfin une réforme progressive de la fiscalité, le ministre propose des moyens régressifs pour redresser les finances publiques et renonce aux options plus équitables, viables et solidaires comme l'augmentation des impôts des entreprises et des particuliers aisés financièrement.

Recommandation 1 : Faire une consultation réelle qui permet d'explorer toutes les possibilités de redressement des finances publiques ainsi que la possibilité de l'étaler sur une période plus longue.

### **Les revenus de l'État : rejeter les hausses des tarifs et des taxes sur la consommation**

Nous convenons que si l'on veut s'attaquer au déficit, il faut examiner les possibilités d'accroître les revenus de l'État. Mais il faut les regarder toutes, et les évaluer en fonction de leur équité envers les différents groupes de la population et des entreprises, ainsi que leur impact sur le fonctionnement de l'économie. Or, au départ, le gouvernement rejette toute approche autre qu'une hausse de la TVQ, de certains tarifs et, évidemment, la lutte à l'évasion fiscale.

### **La tarification des services publics nuit aux moins nantis et restreint l'accès**

Il nous apparaît trop restrictif de se baser uniquement sur une logique comptable pour évaluer la justesse d'un tarif ou d'un frais. Il faut d'abord se référer à la nature du service public et de sa fonction dans la société pour décider si, et à quel point, l'utilisateur ou l'utilisatrice doit payer.

Prenons en exemple **l'électricité**. La tarification pour l'électricité est déjà établie, mais puisqu'il s'agit d'un service essentiel pour tous les ménages, les critères de fixation des tarifs doivent être différents de ceux des services non essentiels comme le câble, par exemple. Toutefois, nous rejetons l'augmentation des tarifs d'hydroélectricité de l'usage résidentiel pour combler les revenus de l'État, car les utilisateurs y contribuent déjà largement et les personnes à faible revenu paient trois fois plus leur part comparativement aux personnes à revenus élevés (voir la recherche de l'IRIS).

Avoir recours à des augmentations ressemble davantage à une taxe déguisée. Si le gouvernement cherche à réduire la consommation de l'électricité, qu'il renforce les

programmes d'efficacité énergétique, particulièrement auprès des locataires. De plus, la tarification des gros utilisateurs industriels mérite un examen plus poussé.

En **santé**, la mise en place du régime public a mis fin à l'endettement des familles et au casse-tête des femmes pour boucler le budget familial. Les femmes ont aussi bénéficié d'une relative émancipation avec la mise en place des services publics, puisqu'une partie de la charge des soins aux proches malades ou en perte d'autonomie, qui reposait principalement sur elles, est devenue une responsabilité de l'État. Enfin, c'est dans le réseau public que les femmes ont pu trouver bon nombre d'emplois de qualité et syndiqués, et où les luttes pour l'équité salariale ont été les mieux réussies.

Si les conditions de vie des femmes ont grandement été améliorées par la mise en place d'un système de santé public, universel et gratuit, force est de constater qu'elles payent cher le prix du désengagement de l'État : que ce soit en tant que proches aidantes, usagères ou travailleuses. Donc, l'augmentation des tarifs au niveau de la santé, ainsi qu'une privatisation progressive, porterait atteinte au droit des femmes à l'égalité.

En **éducation**, l'imposition croissante de frais et tarifs touche plus durement les femmes, notamment parce que leurs revenus pendant et après leurs études sont moins élevés que ceux des hommes. Ainsi, le revenu brut moyen de la population étudiante postsecondaire est de 9 730 \$ par année pour les hommes et de 8 762 \$ par année pour les femmes. Pour la population active détentrice d'un diplôme postsecondaire autre que le baccalauréat, le revenu annuel moyen est de 30 000 \$ pour les femmes et de 42 000 \$ pour les hommes. En outre, les femmes, ayant plus recours à l'aide financière aux études que les hommes, verront les frais d'intérêt de leur dette s'ajouter au coût initial de leur scolarité. Notons également que leur revenu moins élevé risquera de prolonger leur période de remboursement et donc d'accumuler des frais d'intérêt.

Les coupures et le sous-financement de l'éducation touchent également les femmes dans la mesure où elles constituent 70% des travailleuses de ce secteur et sont donc les premières à voir leurs conditions de travail se dégrader.

La hausse des frais de scolarité ou des frais connexes n'affecte pas seulement les études postsecondaires. Depuis le début des années 2000, les frais exigés aux parents à la rentrée ou en cours d'année scolaire au primaire et au secondaire ont connu une augmentation constante et importante (services de garde, journées pédagogiques, sorties, activités spéciales, etc.). Par exemple, pour une famille avec trois enfants (dont deux au primaire et un au secondaire), la facture peut facilement excéder 1000 \$ pour une année scolaire. Si une telle somme peut représenter un « agacement » pour une famille de condition sociale moyenne, elle est un véritable fardeau pour les familles de condition sociale modeste et les monoparentales.

Cette contrainte financière pèse également lourdement sur les adultes en formation qui sont majoritairement des femmes. Les frais exigés par les commissions scolaires peuvent sembler minimes, mais pour des gens qui proviennent de milieux défavorisés (ce qui est le cas de la très grande majorité des participantes et participants à l'éducation des

adultes), ils représentent une somme importante qui nuit à l'inscription et à la persévérance, d'autant plus que pour plusieurs, ces frais ne sont pas remboursés par la CSST, la RAMQ ou Emploi-Québec.

*D'autres façons d'accroître les revenus de l'État*

Recommandation 2 : Augmenter les redevances des compagnies minières

Recommandation 3 : Introduire un nouveau palier d'imposition pour les contribuables à revenu élevé

Recommandation 4 : Augmenter les impôts des entreprises

Recommandation 5 : Nationaliser l'éolien et partager les bénéfices avec les communautés locales et autochtones lorsqu'il y a lieu.

Recommandation 6 : Renforcer et étendre la lutte à l'évasion et l'évitement fiscaux.

### **Les dépenses de l'État : renforcer notre projet de société**

Le Québec ne peut aborder l'adoption du prochain budget comme un simple exercice comptable. Il doit plutôt assujettir cet exercice à son obligation d' « *agir au maximum des ressources, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus* » tel que lui impose le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auquel il a adhéré. À ce sujet, rappelons que le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU avait, en 2006, sévèrement blâmé les gouvernements canadiens et québécois parce qu'ils avaient régressé dans l'application des droits économiques, sociaux et culturels pour l'ensemble de leurs citoyens et citoyennes. Le Comité évaluait également qu'ils possédaient dans une large mesure les moyens d'assurer la jouissance de tous les droits énoncés dans le pacte et précisait que la lutte aux déficits ne pouvait leur servir d'excuse.

La FFQ, l'R et le CIAFT soutiennent qu'une réduction des dépenses aura des conséquences négatives réelles et immédiates, d'une part sur la qualité et l'accessibilité des services publics et, d'autre part, sur les salaires et les conditions de travail des employés de l'État et surtout des employées qui constituent la majorité.

Dans un contexte de ralentissement économique qui est le nôtre, renforcer le secteur public et communautaire, investir dans les infrastructures sociales, aura pour effet de stabiliser l'emploi, et donc, la capacité de la population à subvenir à ses besoins. Les investissements dans les infrastructures matérielles et la promotion de la rénovation domiciliaire ont contribué à maintenir des emplois de qualité dans un secteur à prédominance masculine. En contrepartie, nous exigeons aussi des investissements dans

les services publics et l'économie sociale et communautaire, secteurs où l'on retrouve une majorité de femmes et qui sont aussi importants pour la santé économique à long terme. Rappelons également que des services publics comme la santé, l'éducation et le transport en commun laissent une empreinte environnementale beaucoup moins lourde que la production privée de biens à la consommation.

Recommandation 7: Investir dans les services publics, l'économie sociale, les coopératives et les organismes communautaires.

Recommandation 8 : Contribuer au développement d'une économie moins touchée par les aléas de la finance internationale notamment en soutenant les infrastructures sociales, la recherche et les innovations vertes et socialement utiles.

La crise ainsi que l'adoption du budget représentent des moments opportuns pour contrer les mesures régressives mises de l'avant depuis un certain nombre d'années par les gouvernements et pour mener une lutte acharnée contre la pauvreté et la précarité et promouvoir les droits humains, notamment l'intégration en emploi des personnes nouvellement immigrées, les autochtones, les membres des communautés culturelles, les personnes ayant des limitations fonctionnelles et d'autres groupes discriminés. Par ailleurs, la non-reconnaissance des diplômes et des acquis des personnes immigrantes entraîne, en plus des coûts sociaux pour les personnes et les familles concernées, des coûts pour le gouvernement. Que ce soit parce qu'elles ont davantage recours à l'aide sociale ou parce qu'elles occupent des emplois peu payés, le gouvernement y perd très certainement en expertise et en revenus.

Recommandation 9 : Investir dans la lutte contre la pauvreté par

- L'introduction d'une prestation de base pour touTEs les prestataires d'aide sociale, équivalant à la prestation de solidarité sociale et qui ne pourrait être coupée.
- La fin des catégories à l'aide sociale et la mise en place de mesures de soutien pour répondre aux besoins des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.
- L'assurance de la gratuité des médicaments prescrits pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC).
- L'exemption totale des pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations prévues pour les ménages dans toutes les lois sociales.
- Un grand chantier de construction de logements sociaux.
- L'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.
- L'adoption d'une politique en itinérance.
- L'augmentation du salaire minimum à 10.66\$ de l'heure.

Recommandation 10 : Reconnaître les diplômés et les acquis des personnes immigrantes

Nous profitons de cette occasion pour parler d'une politique qui nous tient particulièrement à cœur. Le plan d'action pour mettre en œuvre la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* de 2007-2010 était

accompagné d'un budget annuel de huit millions dollars. Devant la volonté de compresser les dépenses gouvernementales, il appert que le plan sera reconduit en 2011 sans budget pour le réaliser. Or le budget associé au plan permet, entre autres, la participation des femmes aux instances décisionnelles et le soutien aux services d'emplois spécifiques pour les femmes. Qu'advient-il de ces mesures (et des emplois qui y sont associés) et de l'atteinte des objectifs du Plan si le gouvernement poursuit les compressions?

Recommandation 11 : Maintenir le budget de 8 millions par année pour soutenir le Plan d'action pour l'égalité

Par ailleurs, nous sommes d'accord pour éliminer le gaspillage et l'inefficacité dans les dépenses publiques.

Recommandation 12 : Lutter contre la corruption dans l'attribution de contrats gouvernementaux

Recommandation 13 : Alléger la bureaucratie et les mesures de contrôles dans l'appareil de l'État notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des municipalités.

### **D'autres alternatives à développer**

Pour se sortir de la logique néolibérale actuelle que nous considérons rétrograde et sexiste, plusieurs solutions s'offrent au ministre.

Recommandation 14 : Revenir au double mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec soit la contribution au développement économique et le rendement et assurer une meilleure gestion du risque tout en utilisant l'épargne des Québécoises et Québécois pour renforcer l'économie.

Recommandation 15 : Développer des alternatives aux agences de notation pour diminuer le contrôle des intérêts privés sur les choix gouvernementaux.

### **Conclusion**

En guise de conclusion, rappelons que le document de consultation est orienté de manière à produire des conclusions conformes aux politiques néolibérales du gouvernement Charest. Il est particulièrement ahurissant de constater que le ministre s'alimente de conseillers économiques qui affirment aujourd'hui qu'il faut créer de la richesse avant de



la redistribuer... mais où étaient-ils lorsque l'économie n'était pas en récession? Ah oui, ils faisaient la promotion de la réduction de la taille de l'état, des baisses d'impôts, de la privatisation des services publics, de la tarification, du recours à la consommation sans égard à l'environnement et de la dérèglementation.

Les politiques proposées par le document de consultation sont les mêmes qui ont conduit aux crises financières, économiques et écologiques mondiales. À la place, de se remettre en question devant la plus importante récession depuis la Grande Dépression, le gouvernement applique la même vieille recette où l'argent public sert à édifier le capital et refiler la facture aux citoyennes et aux citoyens. Ce faisant, le gouvernement consolide les inégalités sexistes de la division sexuelle du travail.

Pourtant, le ministre pourrait décider d'adopter une autre approche. Le ministre pourrait s'inspirer de l'action gouvernementale sur les gaz à effets de serre où son gouvernement témoigne de son indépendance vis-à-vis de la logique du gouvernement fédéral. Le ministre a la possibilité de rompre avec le discours voulant que les hausses d'impôts soient nocives à l'emploi et la création de la richesse. Au fil des années, il est devenu de plus en plus évident que la libéralisation des marchés est le résultat de choix politiques malgré le discours affirmant le contraire. La gestion financière de l'État relève tout autant de la chose publique et doit se faire, selon nous, à partir d'une grille de solidarité, d'égalité et de justice.